

Mai 2002

Québec, le 11 juin 2002

Monsieur Jacques Marchand  
Directeur général  
Collège LaSalle  
2000, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal (Québec) H3H 2T2

**Objet : Suivi de l'évaluation de la composante de la formation générale dans les programmes d'études offerts au Collège LaSalle**

Monsieur le Directeur général,

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné, lors de sa réunion du 22 mai dernier, les suites données par le Collège LaSalle aux recommandations qu'elle lui avait adressées lors de l'évaluation de la composante de la formation générale dans les programmes d'études. La Commission lui recommandait de développer un mécanisme de vérification de l'application de la politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) et se de doter d'un outil (grille d'analyse) à cet effet; de rendre ses plans de cours complets et conformes aux devis ministériels, et de s'assurer que l'évaluation des apprentissages atteste de la réussite des cours; d'apporter des modifications substantielles à la gestion pédagogique de la formation générale. Considérant que la démarche d'évaluation de la composante de la formation générale présentait des faiblesses, la Commission avait également recommandé au Collège de mettre en place des mécanismes favorisant la participation des divers acteurs, en particulier les professeurs, à l'évaluation de ses programmes.

Le Collège satisfait à la recommandation portant sur l'établissement d'un mécanisme de vérification de l'application de la PIEA en développant un outil à cette fin et en instaurant un double examen des plans de cours, par l'enseignant d'abord, puis par le chef d'équipe, et ce, à l'aide de cet outil.

Les quelques plans de cours que le Collège a transmis à la Commission ne lui permettent pas de considérer que le Collège a adopté des plans de cours, en formation générale,

conformes aux derniers devis ministériels : plusieurs d'entre eux, notamment les plans des cours d'anglais, langue d'enseignement, ne suivent pas suffisamment ces devis; par ailleurs, le Collège ne démontre pas que ses plans de cours en éducation physique, dont il n'a transmis aucun exemplaire, sont maintenant conformes aux devis. La Commission reconnaît qu'en élaborant des « plans guides », le Collège s'assure que tous les plans de cours respectent les normes qu'il fixe; il lui faut tout de même s'assurer que ces plans guides respectent en tous points les devis ministériels. C'est pourquoi la Commission s'attend à ce que le Collège vérifie que tous les plans de cours de la formation générale, dans toutes les disciplines, sont conformes aux devis ministériels dans leur plus récente version et que les instruments d'évaluation permettent de mesurer l'atteinte des compétences de chaque cours, et elle s'attend à ce que le Collège lui transmette un rapport d'analyse de ces plans de cours et des instruments d'évaluation de ces cours.

Quant aux modifications substantielles à la gestion pédagogique de la formation générale que le Collège devait apporter, il ne démontre pas qu'il assure un meilleur encadrement ni une meilleure supervision de la formation générale; qu'il a mis sur pied un mécanisme pour faciliter les liens entre les professeurs à temps plein et les chargés de cours de la formation générale et entre les représentants de cette dernière et ceux de la formation spécifique; qu'il s'est outillé pour mieux exercer ses fonctions de gestion pédagogique. La Commission s'attend à ce que le Collège prenne les mesures nécessaires pour satisfaire à sa recommandation et lui fournisse les informations qui lui permettront de juger de leur adéquation.

Le Collège, par son plan de réussite, démontre qu'il fait appel à la participation des enseignants dans l'analyse des résultats obtenus par les élèves. La Commission l'engage, dans ses évaluations futures, à recourir à leur participation non seulement au moment de l'analyse des données mais aussi au moment de la formulation de diagnostics et lors de l'établissement d'un plan d'action.

Compte tenu que le Collège n'a pas satisfait à ses recommandations portant sur le respect des devis ministériels et sur l'évaluation des apprentissages de même que sur la gestion pédagogique de la formation générale, la Commission s'attend à recevoir du Collège un rapport complémentaire faisant état des suites qu'il aura apportées à ces recommandations d'ici la fin de l'année 2002.

Par ailleurs, la Commission a pris bonne note des actions que le Collège a adoptées suite à ses suggestions, particulièrement celles qui ont trait au suivi du cheminement des élèves et à leur réussite.

Je vous remercie de votre collaboration et vous prie d'agr er, Monsieur le Directeur g n ral, l'expression de mes salutations distingu es.

Le pr sident,

Jacques L' cuyer